

Plus de 500.000 Burundais ont regagné le bercail

APA, 21-07-2009 Plus de 500.000 Burundais ont regagné le bercail, 165.000 autres en quête de nationalité tanzanienne. Bujumbura (Burundi) - Plus de 500.000 Burundais sont rentrés volontairement de la Tanzanie, de la RD Congo et du Rwanda depuis le début du processus de rapatriement volontaire qui s'est déroulé de 2002 au 31 mai 2009. A indiqué lundi la ministre burundaise de la Solidarité nationale, du Rapatriement des réfugiés et de la réintégration sociale, Mme Immaculée Nahayo. S'exprimant au cours d'une conférence de presse, elle a dit que quelque 165.000 Burundais ont décidé de demander la nationalité tanzanienne et 55.000 autres ont choisi rentrer d'eux-mêmes dont 40.000 sont déjà arrivés au Burundi.

Le gouvernement tanzanien a laissé libre choix, en 2008, aux réfugiés de la crise burundaise de 1972 d'avoir une nationalité tanzanienne ou de retourner au Burundi. Les 15.000 qui restent dans ce pays seront rapatriés avant la fin de cette année, a indiqué la ministre, ajoutant que le gouvernement burundais a accueilli chaleureusement la décision de la Tanzanie de donner plus de chance aux réfugiés burundais de retourner chez eux dans la dignité. Plus de 35.000 réfugiés burundais qui ont fui la crise de 1993 sont encore restés dans le camp de Mtabila, situé dans le district de Kasulu, région de Kigoma (Tanzanie), qui aurait dû être fermé le 30 juin dernier. « Cette sage et salutaire décision du gouvernement tanzanien », a dit la ministre Nahayo, précisant qu'il était supposé que tous les réfugiés seraient rapatriés volontairement à cette date. Au moment de la célébration de la Journée mondiale du réfugié, le 30 juin 2009, le ministre tanzanien de l'Intérieur a annoncé que les réfugiés burundais des années 1990 bénéficieront d'une prolongation de leur séjour au camp de Mtabila. Ils pourront donc rentrer volontairement au cours de la période de la grande saison sèche jusqu'à la fin du mois de septembre 2009. Le ministre tanzanien a souligné à ce propos qu'aux réfugiés burundais ne sera expulsé et a affirmé, selon Mme Immaculée Nahayo, que le gouvernement tanzanien respecte la loi et la Convention internationale relative à la protection des réfugiés. Agissant à l'initiative de la protection des réfugiés, le processus de rapatriement se poursuit au moment où le Burundi est confronté aux défis de surpopulation, de chômage et d'exiguïté de terres, la ministre Nahayo a indiqué que tout Burundais a le plein droit de rentrer et de vivre dans son pays natal et que « le Burundi ne doit pas vivre de l'agriculture seulement ». Mme Nahayo a également démenti la rumeur selon laquelle le Burundi chercherait à faire rapatrier de force ses citoyens vivant dans les pays scandinaves, précisant que seuls les immigrants illégaux sont chassés parce qu'ils n'ont pas de permis de séjour et de résidence.